

Impac

Impac n° 160 - Mars 2014

Journal des Travailleurs des Industries du Livre du Papier et de la Communication CGT • CPPAP : 0715 S 07535



ÉDITO

TOUTES LES RAISONS D'EN FINIR AVEC CETTE AUSTÉRITÉ !

Les salariés d'ArjoWiggins ont pris à l'estomac le plan de destruction des usines ArjoWiggins France, décidé par le groupe Sequana, au terme d'un accord tenu secret jusqu'au 10 avril 2014, entre le gouvernement, les banques – dont la BPI – et l'état major patronal. Ils sont ainsi frappés par une liquidation industrielle de grande ampleur, due à la mondialisation de la filière, au boursicotage du groupe Sequana et à la politique directe du gouvernement.

D'ailleurs, le gouvernement a avoué à la représentation nationale qu'en fait de « redressement productif » il fallait numériser tout le secteur papetier... Manifestons, agissons pour la préemption des usines. Le patron d'ArjoWiggins a renoncé de fait à ses titres de propriété par abandon et fuite dans la finance. Tout est à nous !

Les salariés du pays seront ravis de l'apprendre : non, non, ce n'est pas l'austérité que pratique Valls. Juste un « Pacte de responsabilité », suivi par des mesures d'équité compétitive. Toutes les cotisations patronales au niveau du SMIC sont exonérées, les cotisations familiales de 90 % des salariés seront exonérées de cotisations patronales, et même les cotisations sociales des salariés au SMIC baisseraient un peu. Qui va payer ?

En plus du « Pacte », dans le plan Valls des 50 milliards d'économies, 10 milliards seraient prélevés sur l'assurance maladie, et 11 milliards sur « les prestations so-

ciales »... Voilà une manière plutôt bovine de dynamiser la Sécurité sociale. Parce qu'une fois pratiquées ces exonérations, Valls va constater que le trou définitif ainsi creusé appelle une assurance privée. Le mot austérité est bien trop vague, c'est de l'agression sociale préméditée.

L'information domestiquée soutient le néolibéralisme. Jamais dans l'histoire récente tant d'offres médiatiques ont été à ce point asservies par le conformisme libéral. Elles apportent chaque jour leur soutien à l'austérité. Les experts conduisent le bal du bourrage de crâne. Valls compte absolument sur la disparition de tout esprit critique pour estourbir une bonne fois pour toutes notre protection sociale. Et bâtir ainsi sa légende – son storytelling - du Napoléon qui perce déjà sous Bonaparte.

Quand toutes les portes se ferment, reste une issue : la transformation sociale. Notre syndicalisme n'a plus les moyens de supporter la moindre ambiguïté. Ou bien le chaos libéral et la bifurcation Front national. Ou bien la lutte pour les revendications de rupture avec la dette, de destruction du chômage et de construction d'une société solidaire. Le passé de notre syndicalisme a un grand avenir à cette condition expresse de forcer l'inertie et de s'ouvrir à l'aspiration majoritaire d'en finir avec la brutalité libérale. ▲

Jean Gersin - Marc Peyrade
Le 23 avril 2014

TITRE

Nous portons l'appréciation suivante sur la stratégie commune au gouvernement et à la direction ArjoWiggins, représentée par M. Lebard

L'accord du 10 avril 2014 entre le gouvernement, les banques et le groupe, tenu secret jusqu'au 16 avril, dont la secrétaire d'Etat Axelle Lemaire annonce l'existence devant la représentation nationale, « après d'intenses négociations », précise-t-elle, est un plan commun de liquidation de la branche ArjoWiggins appuyé et préparé par les pouvoirs publics. La coïncidence des dates est remarquable, c'est précisément le 10 avril que la direction ArjoWiggins a rendu public dans les entreprises son plan de liquidation.

Les textes fournis indiquent de façon limpide une stratégie d'abandon immédiat par le groupe Sequana de la société ArjoWiggins et donc de tous ses sites en France. Cet abandon est d'abord motivé par d'obscures opérations boursières affectant la société Sequana, cotée sur les marchés financiers. Elle procède en outre de la volonté de privilégier la distribution, ce qui liquiderait à court terme les outils et moyens de production. Le projet Lebard contourne tout repreneur puisqu'il prétend soumettre à d'éventuels acheteurs des usines vidées de toute production.

Le groupe Sequana, s'il aban-

donne les sites industriels ArjoWiggins, prétend dans le même temps jouir de toutes ses prérogatives de propriétaire, et de créancier des banques, parmi

lesquelles la BPI, l'un des actionnaires de référence. La direction d'ArjoWiggins France apparaît spécialement pressée d'ouvrir les plans de liquidation des emplois, puisqu'elle voudrait dès vendredi enclencher le mécanisme du PSE, ce à partir de Wizernes puis à Charavines. Pour elle, rien n'est plus urgent.

La direction d'ArjoWiggins s'appuie sur les récentes lois - loi dite « de sécurisation de l'emploi » et loi « Florange » – pour prendre des décisions unilatérales de destruction des emplois et de fermeture des sites, afin d'entamer les restructurations que la direction affirme comme nécessaires, en Grande-Bretagne et en Espagne notamment.

Cette même direction spéculé sur la division des usines et des salariés pour tenter de les opposer, faire croire aux uns que le sort qui leur est réservé est différent des autres. En fait, le but avoué est celui de la terre brû-

lée à l'échelle nationale, s'agissant d'ArjoWiggins.

Nous tenons à formuler au gouvernement, acteur majeur en compagnie des banques et de l'état – major de Sequana, ce que nous, syndicats d'ArjoWiggins, nous voulons, de façon unanime et solidaire :

Le principe de base de notre position porte sur le rôle des pouvoirs publics : à l'opposé d'appuyer de manière secrète et unilatérale les intérêts privés du groupe Sequana et des opérateurs boursiers, l'État, actionnaire par la BPI, doit soutenir l'existence des usines d'ArjoWiggins, leur avenir et leurs emplois. Outre la publication de l'accord du 10 avril, la délégation syndicale en demande l'abrogation immédiate et la réorientation de l'autorité de l'État vers l'intérêt général. Sinon, pourquoi nommer « redressement productif » un ministère dont le gouvernement agit pour la destruction des outils de production ?

1. Entre la reddition aux exigences du plan Lebard qui entraînerait les salariés vers Pôle Emploi à court terme et la construction d'un avenir solidaire pour les unités de production en danger immédiat,

les syndicats choisissent la démarche collective de la sauvegarde des sites industriels et de leurs emplois. Nous attendons du gouvernement qu'il approuve cette option.

2. C'est dans cette optique que nous demandons au gouvernement de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour bloquer le plan Lebard de destruction rapide des emplois, qui supposerait la tenue à marche forcée des réunions ad hoc ouvrant notamment un PSE unilatéral.

3. A l'exemple de M Real Alizay et de la mobilisation des mairies et de la région, nous demandons au gouvernement de cautionner de son autorité nationale la préemption des usines, notamment au titre du Code de l'Expropriation publique, art. L 11-1 et R 11-1.

4. Cette démarche requiert l'adhésion explicite des municipalités concernées, des conseils départementaux et régionaux, de façon à placer les usines sous la sauvegarde de l'État, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national. Cette disposition est la seule qui puisse déboucher vers la recherche efficace de solutions pérennes pour tous les sites.

5. Le gouvernement, actionnaire par la Banque publique d'investissement, a tous les pouvoirs pour prendre une initiative industrielle publique alternative au plan Lebard. Cette initiative placerait les sites industriels ArjoWiggins sous protection de l'autorité de l'Etat, les déli-

vrerait des manœuvres financières des banques créancières. Cette sauvegarde faciliterait notamment la recherche de repreneurs, nécessaire à la construction de l'avenir immédiat de tous les sites.

6. C'est à cette condition expresse que la recherche de repreneurs prend tout son sens et son efficacité, alternativement à la stratégie de M. Lebard qui veut cadenasser l'avenir des entreprises par les clauses de non-concurrence et dévaloriser à grande vitesse et les bâtiments, et les machines et les hommes.

Nous attendons donc du gouvernement autre chose que la déclaration d'une secrétaire d'État qui affirme devant la représentation nationale vouloir la «transformation numérique de la filière industrielle papetière» et qu'un rôle de stratège national en faveur des banquiers et des actionnaires privés de Sequana.

Les pouvoirs publics doivent, dans le cadre de la République, se placer au service des salariés, pas des états – majors lointains azimutés par la rentabilité financière. Il y a urgence.

Quant à nous, nous nous engageons à empêcher tout transfert de charge de travail quelle qu'elle soit, à organiser une solidarité sans faille entre sites et entre salariés, à solliciter la population et les médias, laquelle est directement intéressée à la survie des sites, et à rechercher l'appui des élus de la Nation, dans les territoires comme dans la représentation nationale. ▲

17 avril 2014



Assemblée Nationale

16 avril

– Questions au gouvernement Situation de l'entreprise ArjoWiggins

Situation de l'entreprise ArjoWiggins

M. LE PRÉSIDENT La parole est à M. Jean-Pierre Barbier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. JEAN-PIERRE BARBIER Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Ministre de l'Économie et du Redressement Productif. Monsieur le Ministre, il y a tout juste une semaine, dans cet hémicycle, le Premier ministre a reconnu les vertus de l'entreprise. Il a reconnu que ce sont les entreprises qui, par leur activité, permettront le retour de la croissance et la baisse du chômage. La croissance n'est pas le fruit du hasard. La croissance se construit, se stimule et se provoque. Aujourd'hui, notre économie est à l'arrêt. Nous le constatons chaque jour sur le terrain. Vous avez contribué à rendre la fiscalité asphyxiante et les contraintes administratives encore plus insupportables ! Il est urgent d'intervenir et d'agir afin de libérer les forces vives de notre pays et de faire en sorte que les groupes français et étrangers continuent d'investir sur le territoire national. Car j'ai vu dans ma circonscription en Isère, « des villages fermés, des gorges nouées, des lèvres serrées » – pour reprendre les propres termes du Premier ministre –, les visages de ces 185 salariés de l'entreprise ArjoWiggins, inquiets pour leur avenir. ArjoWiggins est l'une des cinq

branches du groupe papetier Sequana, leader mondial de la fabrication de papiers techniques. Celui-ci vient d'annoncer son souhait de transférer l'ensemble de l'activité en Écosse, et un plan de restructuration avec une fermeture du site de Charavines. Je sais que des représentants des salariés seront reçus demain par votre ministère. Pour ma part, je souhaite vous poser trois questions.

Avez-vous validé en amont ce plan de restructuration sachant que la Banque publique d'investissement est actionnaire à hauteur de 20 % du groupe Sequana ?

Sinon, en tant qu'actionnaire, comment comptez-vous vous opposer à ce plan de restructuration ?

Enfin, si vous échouez, vous opposez-vous à la mise en œuvre par le groupe d'une clause de non-concurrence qui condamnerait tout espoir de reprise du site ?

M. LE PRÉSIDENT La parole est à Mme la Secrétaire d'État chargée du Numérique.

MME. AXELLE LEMAIRE secrétaire d'État chargée du numérique. Monsieur le Député Jean-Pierre Barbier, le gouvernement partage votre souci d'encourager l'entrepreneuriat et de préserver et d'accroître l'attractivité internationale de notre territoire. Vous nous parlez de la situation de l'entreprise ArjoWiggins, qui se trouve dans votre circonscription. Le gouvernement est mobilisé sur ce dossier. Il s'agit d'une entreprise qui emploie 4 500 salariés dans le monde, l'un des leaders mondiaux de la production de papier

technique et de création, un acteur secondaire, aussi, sur le marché du papier couché et du papier glacé. Voilà un secteur industriel qui rencontre des difficultés, vous le savez, avec un très fort recul de la demande de papier couché, notamment du fait de la dématérialisation, avec un marché surcapacitaire et avec un niveau d'endettement très élevé.

Dans ces conditions, il était nécessaire d'engager un processus de négociation entre les actionnaires, entre les banques, sous l'égide du ministère.

Ces négociations intenses ont abouti à un accord le 10 avril dernier, qui permet à l'entreprise de stabiliser sa situation et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Mais, je réponds à votre question : **oui, la restructuration est nécessaire, elle est d'ailleurs indispensable pour assurer la survie du groupe**. Les deux sites français, celui de Charavines, en Isère, et celui de Wizernes, dans le Pas-de-Calais, feront l'objet d'une recherche de repreneur. L'État suivra avec la plus grande attention ce processus de recherche, en particulier avec le soutien de l'AFII, l'Agence française pour les investissements internationaux. Vous avez mentionné la rencontre qui se tiendra demain avec les salariés du groupe, voilà qui répond à l'urgence sociale et industrielle.

Pour le long terme, la solution résidera dans la transformation numérique de la filière industrielle papetière. ▲

Pétition pour l'emploi

Nous, syndicats et salariés des sites industriels du groupe ArjoWiggins (Wizernes, Charavines, Bessé-sur-Braye, Le Bourray, Château-Thierry, Crèvecœur, Palalda, Boulogne-Billancourt) dont la direction vient d'annoncer la fermeture des sites de Wizernes et Charavines, demandons aux maires, conseillers généraux et conseillers régionaux, de signer la pétition qui engage à agir de la manière suivante :

« J'utilise le moyen légal de sauvegarder les sites industriels condamnés par ArjoWiggins, en particulier celui de ma commune, de mon département, de ma région, par l'exercice du droit de préemption.

Pour cela, m'appuyant sur le Code de l'expropriation publique et sur les autres bases du droit à la disposition des élus de la République, je procéderai à l'organisation d'un délibéré engageant ma commune, mon département, ma région à placer les sites ArjoWiggins sous la protection de l'État.

Cette procédure permettra ensuite de chercher les solutions appropriées à la pérennité des usines et des emplois. »

Nom :

Prénom :

Mandat :

Commune :

Communauté de communes :

Département :

Région :

Date :

Signature :

RÉSOLUTION AG PRESSE 24 AVRIL 2014

Contre leurs menées libérales, notre plate-forme nationale pour l'information

Ce n'est pas la même ministre de la Communication et de la Culture qui a répondu aux syndicats de la Filpac CGT le 8 avril. Ayant conservé son bureau de la rue de Valois, Mme Filippetti n'a plus la même fonction. Le numérique selon Valls a imbriqué trois ministères, Celui de Montebourg, Économie - Redressement productif - Numérique, « dispose de la direction générale des médias et des industries culturelles », que dirige la ministre de la Communication ; laquelle partage avec le susnommé et le ministre de l'Éducation nationale Benoît Hamon « la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de technologies, de supports et de réseaux utilisés dans le domaine de la communication et de l'innovation numérique ». Une secrétaire d'Etat au Numérique, Axelle Lemaire, grossit encore la troupe du tout... numérique, option qui imprime toute la réponse signée Filippetti.

Pour le gouvernement, la place de l'information est réduite à la rentabilisation de l'espace numérique

Pour le gouvernement, tout est clair : les « innovations technologiques » constituent la cause qui bouleverse tout : « le rapport de nos citoyens à l'information », « les conditions de viabilité des imprimeries ou du système de diffusion », « la pérennité du pluralisme des idées et des opinions ». Le numérique devient réponse à toute chose, même aux salariés d'ArjoWiggins, victimes de l'entente gouvernement-banques (dont la BPI)-ArjoWiggins, à qui la secrétaire d'État,

Axelle Lemaire, répond – devant la Représentation nationale – que la filière papetière doit être entièrement numérisée. Cette réponse devient la phrase unique, prononcée pour résoudre la crise – « on en sortira par le numérique » –, pour livrer bataille contre les salaires – « le numérique est l'outil par excellence de la compétitivité » –, pour les opérations dites du « choc de simplification » administrative, et pour les actes d'éducation des enfants scolarisés, flanqués d'un cartable et d'outils numériques, dressés à la programmation et à servir les réseaux.

La réponse de Mme Filippetti ne peut s'interpréter que comme un acte de foi de la religion gouvernementale vouée au numérique. Conséquences ?

– Un décret dans la continuité du décret Sarkozy du 13 avril 2012 va paraître incessamment, qui redéfinit les aides à la presse. Rupture ou continuité avec les États généraux de la presse ? Peu de suspense, car la lettre évoque le soutien aux investissements « innovants » et limite ceux concernant l'imprimerie à « une étude d'« impact » préluade aux « projets de structurer au mieux le secteur ».

– La diffusion de la presse imprimée est l'objet d'une « mission » tripartite : l'inspection générale des affaires culturelles, celle des finances et le conseil général de l'économie, de l'industrie... et des technologies.

– Une médiation concernant les photojournalistes et les porteurs de presse a été mise en place.

Et ?... C'est tout ? Non, Mme la Ministre a confié à la presse spécialisée qu'elle a convoqué le 22 avril une « conférence des édi-

teurs », prévue par l'article 7 du décret Sarkozy du 13 avril 2012, laquelle se tient sous le sceau du secret des affaires s'agissant du montant des aides publiques et de leurs bénéficiaires, et sous l'œil avisé des experts.

Le monde du numérique se soigne à coups de décrets d'en haut, dont le moteur est, bien entendu, la « recherche du modèle économique de la presse en ligne ». Pour le reste, la ministre relaiera « enfin votre demande auprès de l'ensemble des organisations patronales du secteur » pour que « s'ouvrent... des discussions »...

Conclusion : que la ministre daigne nous tenir informés à l'égal de la Correspondance de la Presse, quel mépris. Pour autant, aucune trace de la moindre notion de négociation, ni même de représentation des salariés dans les processus en cours. Toutes les mesures se prennent du haut de l'État stratège. Quelle stratégie ? Le parachèvement de la révolution numérique appliquée à l'information, et à la presse en particulier.

Pour les syndicats patronaux et les groupes de presse, les conventions collectives sont tombées aux oubliettes

Les états-majors des groupes de presse suivent un double mouvement suicidaire : celui imposé par la mise en place du numérique, la concurrence exacerbée et les investissements permanents qui s'ensuivent, et celui imposé par la chasse aux coûts de production.

Pour autant, la source de la viabilité des groupes repose en grande partie et toujours sur le

papier imprimé. D'autre part, le fameux « modèle économique » existe bien s'agissant du numérique, sauf qu'il est de l'ordre de l'économie mondialisée : et ce sont les grandes sœurs, Google, Yahoo, Microsoft, Facebook, Apple, Amazon, Cisco... qui le déterminent et le dominant.

Les patrons de presse savent que, mis à part un ou deux groupes de taille mondiale, leur course au numérique est une course à l'abîme. L'État stratège leur distribue l'argent public par là. Adossés à des groupes industriels et financiers pour la plupart, ils développent une agressivité focalisée sur un seul objectif : éviter la moindre discussion stratégique avec la représentation salariale tout en ouvrant des entrevues locales avec elle, où il ne s'agit que de plans de départ réputés volontaires ou des licenciements sous différentes formes.

Les patrons de presse ont exclu depuis des années la moindre négociation. La conséquence pratique ? Les négociations forcément locales leur sont très faciles à contrôler, puisque en sont exclus tous les débats stratégiques impliquant leur responsabilité. Ils se contentent de présenter, par leur représentant

local, l'addition en termes d'emplois et de restructurations permanentes, sur fond de campagne de démoralisation.

Par là, les conventions collectives de toutes les formes de presse et de sociétés d'information sont contournées, jamais discutées ou à la marge. Le droit social dans les sociétés d'information tend à n'être que la stricte application des reculs sociaux obtenus par le patronat au plan général depuis des années.

Conclusion : il n'est pas possible de continuer à se taire face à la stratégie destructrice des patrons de presse, Think Global - Act Local, sans essayer des échecs à répétition. Les beaux jours sociaux ne reviendront pas tout seuls : à nous de recouvrer l'autorité de nos conventions collectives, alternativement à la cascade des ANI et des reculs sociaux qui sont au service exclusif des états - majors des groupes.

Mener la bataille de l'information

Imposer une négociation nationale

L'information et son personnel, voilà le sujet principal ! Une négociation nationale s'impose.

Les questions afférentes à l'information démocratique, indépendante et pluraliste n'ont pas reçu de réponses avec le Net, qui les a au contraire amplifiées et démultipliées. C'est pourquoi, quand nous revendiquons une négociation nationale, c'est que nous estimons que la cause de l'information n'est pas représentée, que sa place est réduite à un calcul de rentabilité qui affecte sa nature même.

Lorsque nous revendiquons un cadre légal, nous parlons tout autant d'une loi - cadre portant sur les garanties d'indépendance de l'information que de l'application des lois sociales aux personnels des sociétés d'information. Car, enfin : comment prétendre diriger des sociétés d'information tout en traitant le personnel par les licenciements, les sous-salaires, la précarité et la négation de tout avenir ?

Renforcer, améliorer, promouvoir l'application des conventions collectives, voilà l'un des sujets essentiels du cadre national que nous recherchons. Nous ne nous résignons pas à la dissolution des acquis sociaux et des positions sociales collectives dans le marasme de la collaboration avec le libéralisme au pouvoir. ▲

CE QUE NOUS REVENDIQUONS

Le gel des licenciements sous quelque forme que ce soit doit être prononcé comme mesure de sauvegarde immédiate de la presse d'information.

L'argent public doit aller à la création et l'innovation éditoriale, et non récompenser les meilleurs des managers libéraux ! La logique libérale du décret Sarkozy doit être inversée : conditionner les aides publiques au soutien au pluralisme de l'information et à la promotion de ses emplois.

Les investissements, à l'opposé d'être captés par le tout-numérique, doivent obéir à un plan de filière. La promotion de la presse imprimée doit également être assurée, tant par les moyens éditoriaux pour garantir la qualité du traitement de l'information que par les moyens industriels (impression, distribution).

Les syndicats de la Filpac CGT confirment leur revendication d'un réseau national d'impression au service de l'information, chargé de fabriquer toutes les publications bénéficiant des aides publiques.

Les syndicats de la Filpac CGT revendiquent de manière indissociable un réseau universel de distribution avec délégation de service public, reprenant et développant le principe coopératif énoncé par la loi Bichet concernant la péréquation des coûts.

Les syndicats de la Filpac CGT réaffirment leur revendication d'un cadre national de négociation sur tous les sujets de la presse et de l'information qui débouchent sur une loi fondamentale au service de la protection de l'information et ses salariés.

OPTIMISATION FISCALE ET

Au cœur de l'été 2007, dans la fièvre de la présidentielle et l'euphorie de l'argent-roi, la direction de Wolters Kluwer France décide d'optimiser plus pour gagner plus, et faire gagner encore plus aux actionnaires... Sept ans après, les salarié-e-s continuent d'en faire les frais.

Une si jolie entreprise de presse et d'édition

Wolters Kluwer est le troisième groupe mondial de presse et d'édition spécialisé. Présent dans quarante pays, il emploie 19 000 salariés et dégage un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros en 2012. D'origine néerlandaise, son siège social est toujours aux Pays-Bas, même s'il est aujourd'hui et depuis 2003 dirigé par l'américaine Nancy McKinstry. En France, avec 1.500 « produits » (ouvrages, titres, formation, formation, événements, logiciels professionnels) et 900 salariés, les titres les plus connus en droit social sont le Lamy Social et Liaisons sociales Quotidien.

Mais il n'est pas certain que l'édition et la presse soient la véritable ambition du groupe. Sur fond de virage numérique hasardeux, les dirigeants ont finalement révélé un indéniable talent en matière d'optimisation fiscale et un total mépris pour les conséquences économiques et sociales de leurs décisions strictement financières.

Talent que l'on comprend mieux lorsqu'on apprend grâce à un livre remarquable que Wolters Kluwer est propriétaire aux États-Unis, dans l'état du Delaware, du plus grand immeuble de boîtes aux lettres servant à défiscaliser les plus grands groupes mondiaux. Nicholas Shaxson, auteur de « Les Paradis fiscaux : enquête sur les ravages de la finance néolibérale », (André Versaille éditeur), nous révèle que WK aide ainsi Ford, General Motors, Hewlett Packard, Coca-Cola et Google Inc. à échapper au fisc.

Notre groupe, qui vante plutôt les prouesses de ses sites médicaux en ligne, tait soigneusement qu'il participe à la misère du monde en organisant l'évasion fiscale ou sa version « juridiquement correcte » l'optimisation fiscale de 217 000 sociétés. On est là au cœur du système mondial d'optimisation fiscale. Ce savoir-faire, les salariés de WKF l'ont bien senti passer en 2007.

Une fusion payée cash par les salarié-e-s

En 2007, le groupe Wolters Kluwer France est composé de huit sociétés (Groupe Liaisons SA, Lamy SA, Annonces et formalités légales, Val informatique, Clor, Cicéron, etc.) qui dégagent un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros et un taux de marge de 20 %. C'est alors que la direction décide de fusionner

toutes les sociétés du groupe français et de créer une « grande société » employant plus de 1 200 salarié-e-s.

Pour rassurer les syndicats, la direction s'engage via un accord dit « de méthodologie » à négocier l'harmonisation des statuts. Elle rassure aussi en indiquant que la participation (de 1 à 2,5 mois selon les entreprises) sera préservée, minorée dans son quantum, mais partagée entre tou-te-s les salarié-e-s. Le CE n'a jamais été informé du montage financier et des réelles motivations de la direction.

Les engagements ne sont pas tenus : la participation disparaît, les accords d'adaptation ne seront jamais négociés et la « grande entreprise » sera « retaillée » via un plan de suppression de 115 postes en 2009 et une série de cessions, dont la dernière en date a conduit au transfert des 271 salarié-e-s du pôle Santé dans les mains de fossoyeurs d'entreprises, MM. Alexis Caude et Charles-Henri Rossignol, qui sévissent dans le secteur de la presse, après avoir écümé celui de l'aéronautique. Exit donc la « grande entreprise ». La société compte aujourd'hui 900 salariés, soit une perte d'un quart des effectifs.

Un LBO incestueux

L'opération de fusion de 2007 s'analyse en LBO (http://fr.wikipedia.org/wiki/Leveraged_buy-out) que l'on peut qualifier d'« incestueux » : Pour

DÉPRESSION SOCIALE

commencer, les huit sociétés du groupe sont évaluées par le cabinet Mazars et il ressort de cette « analyse » que l'ensemble valait « 753 millions d'euros ». Une coquette somme, mais pourquoi évaluer des sociétés dont l'entreprise est déjà propriétaire ?

On comprend d'autant moins la nécessité de cette évaluation, si l'on se borne à examiner la première phase de l'opération : elle consiste en une succession de TUP (transmission universelle de patrimoine http://fr.wikipedia.org/wiki/Transmission_universelle_de_patrimoine), opération juridique qui exclut toute plus-value. La direction du groupe choisit de transmettre à titre gratuit les huit sociétés à une société créée à cet effet (la société A). Mais elle fait ensuite acheter la société A par une société B, elle aussi créée pour l'occasion. Coquille vide, la société B, qui sera ensuite dénommée Wolters Kluwer France, n'a évidemment aucuns fonds propres lui permettant de réaliser cette acquisition. Dans sa grande bonté, la société mère aura prêté les sommes nécessaires... au taux Euribor (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Euribor>) majoré de 2,75 points pour cause de « prise de risques » (on ignore toujours quel risque a pris la maison mère, mais elle continue d'empocher l'argent !). L'emprunt court jusqu'en 2022 et la nouvelle « grande société » baptisée Wolters Kluwer France naît structurellement endettée. Quand on pense que le « groupe

Wolters Kluwer France » n'avait aucune dette avant la fusion, on voit tout de suite combien il était opportun de « nous racheter à nous-mêmes » !

Plus juridiquement, cette opération met directement en cause la préservation de l'intérêt social de la société Wolters Kluwer France. Mais comme décidément le système est bien gardé, cette question, ni le Comité d'Entreprise, ni les organisations syndicales ne sont autorisés à la poser au juge pénal en agissant au titre de l'abus de bien social, car la jurisprudence constante de la chambre criminelle de la Cour de cassation réserve cette action aux seuls associés, membres de la société. Donc un conseil, même si cela répugne, devenir actionnaire : dès que c'est possible, il faut acheter au moins une action pour préserver sa capacité d'action devant les juges. Dans notre cas, l'achat d'une action n'était pas possible, WKF n'est pas une société cotée. 500 millions de dividendes et zéro impôt sur les sociétés.

À qui profite l'opération ? L'acquisition est financée de deux façons : 300 millions d'euros d'augmentation de capital (création d'actions qui ne coûte rien), 445 millions payés par Wolters Kluwer France et 55 millions payés par la Holding Wolters Kluwer France. La plus-value de cession de 500 millions d'euros est aussitôt (le 27 juillet 2007) et intégralement reversée à la maison mère sous forme de di-

videndes exceptionnels. Nous ignorons toujours à qui et à quoi aura servi cette somme colossale. Nous savons cependant que la plus-value n'est imposée qu'à hauteur de 5 %...

L'endettement de Wolters Kluwer France a aussi des conséquences fiscales : avec un résultat net d'exploitation à zéro, la société WKF ne sera plus assujettie à l'impôt sur les sociétés, là où le groupe payait environ 16 millions d'euros d'impôt en France avant fusion. L'entreprise ne participe plus à l'effort de la collectivité et continue de bénéficier à titre gratuit de toutes les infrastructures mises à sa disposition. Ajoutons qu'elle continue de percevoir les aides que l'État alloue à la presse, qui se chiffrent pour WKF aux alentours de 4 millions d'euros par an.

Mais l'attrait fiscal de la fusion ne s'arrête pas là : la loi néerlandaise autorise la déduction des emprunts consentis aux filiales. Cette disposition, régulièrement dénoncée par l'OCDE, attire sur le territoire des Pays-Bas de plus en plus de sièges sociaux. Faute d'harmonisation fiscale au niveau européen, aucune règle ne vient contrecarrer ce dumping fiscal.

Ainsi, sans créer la moindre richesse supplémentaire, en jouant de règles du droit des sociétés français et de règles fiscales néerlandaises, la direction du groupe Wolters Kluwer a dégagé 500 millions d'euros de

→ dividendes exceptionnels, réduit la rémunération versée aux salarié-e-s français-es et réduit les impôts de sa principale filiale européenne ainsi que ceux de la maison mère... Ce joli coup, émeut un contrôleur fiscal qui veut procéder à un redressement fiscal en 2010. C'est sans compter l'intervention de sa hiérarchie (le ministre du Budget d'alors s'appelait M. François Baroin), qui refuse de sanctionner Wolters Kluwer France.

La société étant structurellement endettée (et pour longtemps), la direction de Wolters Kluwer France prend la décision en 2009 de restructurer l'entreprise en supprimant 115 postes afin de « sauvegarder sa compétitivité ». Il résulte de ce plan social une entreprise fragilisée et un taux d'absentéisme de 10 %. Les élu-e-s et les salarié-e-s découvrent une nouvelle problématique : les risques psychosociaux.

Les salarié-e-s contre-attaquent

La financiarisation de l'entreprise fait maintenant partie de nos réalités quotidiennes. Chez WKF la section CGT a décidé de partir de cette réalité et d'agir pour comprendre et expliquer le montage financier dont nous avons tou-te-s été les victimes.

Nous avons agi selon deux axes : informer les salarié-e-s et agir en justice.

Dans les débats avec les salarié-e-s, la question de la légalité d'un tel montage financier revenait sans cesse. Nous avons dépassé la question en expliquant que si c'était illicite, il fallait faire

sanctionner l'employeur ; si c'était légal, il fallait faire changer la loi. Position ambitieuse, mais dans la droite ligne de nos engagements syndicaux.

Pour comprendre, nous avons eu recours en premier lieu aux compétences de nos experts, les cabinets Secafi Alpha et Tandem. Nous avons aussi mobilisé les dispositions du Code du commerce, précisément l'article 225-231 qui prévoit les conditions dans lesquelles le CE peut demander une expertise judiciaire de gestion au tribunal de commerce qui détermine le champ de l'expertise et la mission de l'expert. Le coût de la procédure reste à la charge du comité et un expert judiciaire ce n'est pas donné ! Mais son rapport fait autorité et peut être utilisé en justice.

Dans notre cas, il ressort du rapport que le montage financier ne semble pas contrevenir à la loi mais qu'il aurait été possible de réaliser la fusion, d'une façon tout aussi efficace juridiquement, sans recourir à une cession et à un emprunt. Le rapport attire aussi notre attention sur le taux d'emprunt utilisé par la maison mère : le taux « Euribor » qui est utilisé dans les prêts intra-groupe et dans les relations entre banques, a pour vocation de couvrir les frais de gestion administrative du prêt. Il était donc anormal de l'assortir d'une majoration de 2,75 points.

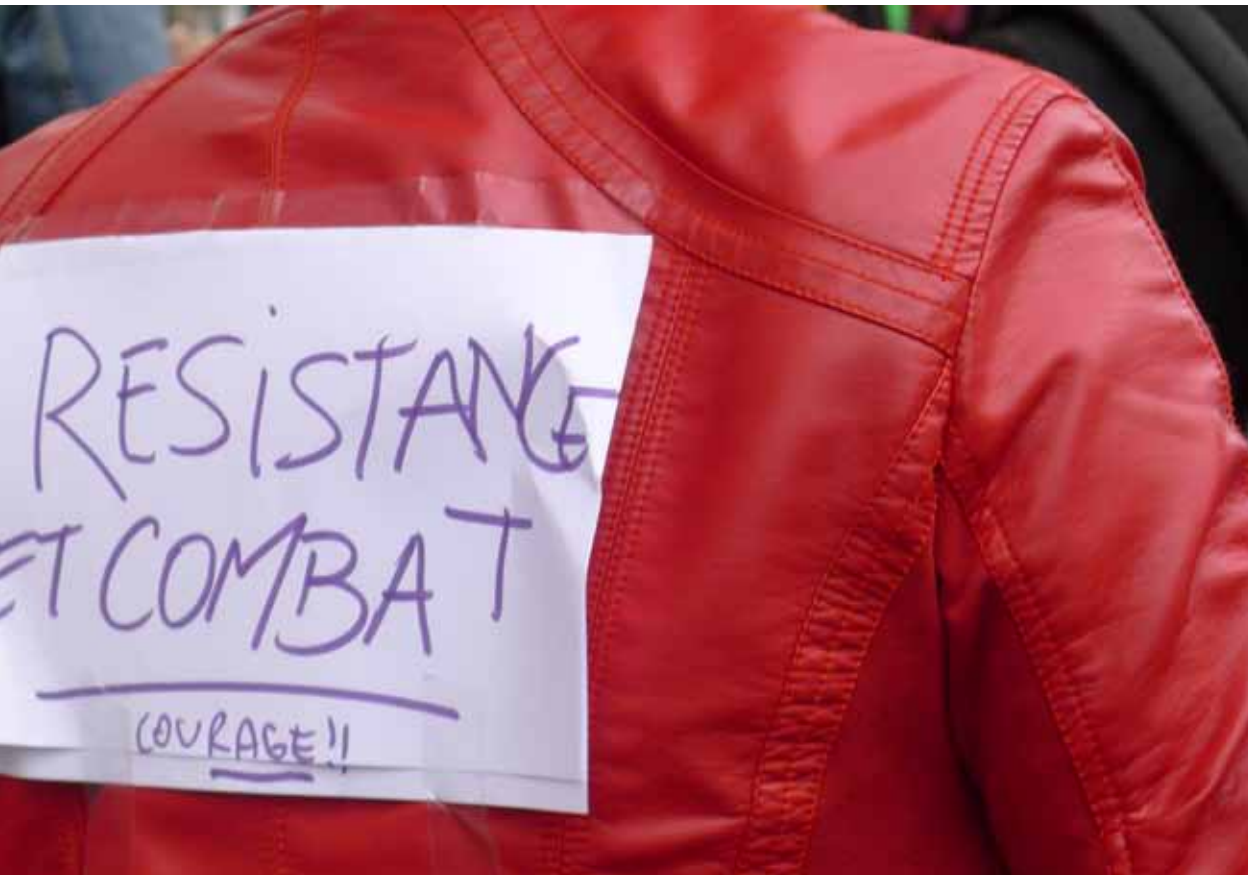
La bataille judiciaire

L'étape de l'établissement d'un rapport d'expertise judiciaire donne lieu à un contentieux soutenu puisque la direction WKF n'hésite pas, après avoir succom-



bé devant la cour d'appel de Versailles, à former un pourvoi devant la Cour de cassation. Celle-ci confirme la pertinence de la désignation d'un expert, mais confirme aussi que le périmètre de l'expertise sur la gestion se limite au périmètre du CE, à savoir celui de l'entreprise. Impossible d'aller « investiguer » dans les dossiers de la holding WKF et encore moins dans ceux de la maison mère WK.

Fortes de cette expertise, les organisations syndicales ont saisi le TGI de Nanterre au civil sur la base de l'abus de droit afin que soit ordonné à la société WKF de procéder à un nouveau calcul de la réserve de participation neutralisant l'emprunt litigieux. L'audience devrait se tenir à l'été 2014. Nous savons déjà que quel que soit le résultat, il y aura appel, voire cassation. Si le résultat compte — et nous voulons récupérer de l'argent pour les salarié-e-s —, le fait de créer un débat judiciaire sur les mécanismes financiers mis en œuvre dans le groupe nous paraît tout



aussi important.

Cette activité judiciaire nous a permis d'animer des échanges et de nourrir des réflexions avec les salarié-e-s sur la finance et sur le coût du capital, devenu exorbitant chez WKF. Plus personne ici ne se leurre sur la logique du capital et sur son coût. Cette prise de conscience se manifeste lors des élections en faveur des syndicats qui ne se contentent pas d'accompagner les décisions de l'employeur.

Des droits à conquérir, nos emplois à défendre

Le droit des sociétés et le droit fiscal sont aussi déterminants pour le quotidien des salarié-e-s que le droit du travail. Même si tout nous écrase dès que l'on aborde le monde de la finance. À commencer par les chiffres colossaux qui sont en jeu et la complexité des mécanismes financiers à l'œuvre dans les grands groupes.

C'est évidemment du côté de l'Union européenne que la première question se pose : va-t-on oui ou non harmoniser fiscalement dans l'UE et supprimer les paradis fiscaux ?

À l'heure de la mondialisation et de la libre circulation des capitaux, il est temps que le législateur français dote les représentants du personnel de moyens adaptés leur permettant de jouer au moins un rôle de vigie. Consacrer le fait que l'objet social d'une société, quelle que soit sa forme, inclut les salarié-e-s (ce que reconnaît déjà la Cour de cassation) et permettre à leurs représentants d'agir au pénal (ce que ne permet pas la chambre criminelle de la Cour de cassation) pour dénoncer les abus financiers qui menacent la pérennité de l'entreprise est une voie que ne devraient pas écarter les parlementaires qui se réclament d'un président qui a déclaré que son ennemi est le monde de la finance.

Augmenter les moyens d'investi-

gation des élus du CE en ne limitant pas le champ de l'expertise de gestion à la seule entreprise où siège le comité d'entreprise en est une autre.

Obliger l'administration fiscale à informer le comité d'entreprise de son contrôle et de ses conclusions est une mesure peu coûteuse et efficace.

Avec les salarié-e-s de WKF, à l'heure où notre directrice mondiale, Nancy McKinstry, nous annonce un énième plan d'économies et sa volonté de supprimer les postes « redondants », nous nous préparons à lutter pied à pied contre sa volonté de faire tomber des têtes pour faire grimper les actions WK à la bourse d'Amsterdam. Mais nous savons aussi que c'est en renforçant les prérogatives des élus sur les questions de fiscalité de l'entreprise que commencera à poindre la « régulation de la finance ». Régulation qui rencontrait au lendemain de la crise des « Subprimes » un large consensus. Qu'a-t-on fait depuis lors ? ▲

AUSTÉRITÉ PERMANENTE UN COUPLE LIBÉRAL

La stratégie du choc ! Vite, ordonne Gattaz, accélérez la chute de la protection sociale, plus vite dévaluez la valeur du travail, et un tempo encore plus rapide pour licencier et engraisser le chômage, toutes mes tribus patronales l'exigent.

Et le pouvoir libéral s'exécute, vendant au peuple l'antique vérité de feu Miss Thatcher, il n'y a pas d'autre alternative. Le Pacte, compétitivité donc austérité, exige la reddition du salariat pour faire place nette au profit.

Jusqu'à quand ? Jusqu'à l'exclusion définitive de toute question sociale, de toute représentation syndicale et politique de la classe ouvrière et du salariat. Les urnes ont beau hurler, le gouvernement est tellement privatisé qu'il ne sert que les intérêts d'une minorité de grands industriels, de banquiers et de rentiers.

Le libéralisme au pouvoir réussit à nourrir à la fois les dividendes des actionnaires et la horde des extrêmes droites, vide-ordures d'une démocratie bafouée.

L'avenir, dans cette spirale négative, est embourbé. Rompons le mauvais sort qu'ils nous préparent en nous faisant croire que demain sera bien pire qu'hier. Notre tâche ? Construire un avenir radieux.

*Un « Pacte » d'étape
vers une austérité
permanente*

BRAQUÉ SUR LA NÉGATION DE TOUT AVENIR SOCIAL, LE PACTE DE RESPONSABILITÉ VISE À BAISSER LE COÛT DU TRAVAIL en supprimant les cotisations familiales versées par les employeurs. Avant de s'en prendre à la Santé sociale... La justification de cette stratégie renvoie aux poncifs du néolibéralisme : un coût du travail trop élevé pénaliserait la compétitivité des entreprises et les dissuaderait d'embaucher. La baisse du coût du travail devient donc, dans ce cadre, le passage obligé de la politique économique. C'est l'objectif de la suppression des cotisations familiales employeurs.

Remarquons d'abord que cette suppression se traduira par une baisse minime des coûts de production, de l'ordre de 1,2 %. En supposant même que cette baisse des coûts soit entièrement transférée sur les prix, qui peut penser qu'une baisse de prix de cet ordre permettra aux entreprises de gagner des parts de marché ?

Mais surtout, la volonté de baisser le coût du travail repose sur une erreur de diagnostic. L'économie française ne souffre pas d'un problème de compétitivité-prix, mais d'un problème de compétitivité-hors prix : manque criant d'innovation, inadéquation à la demande, niveau de gamme insuffisant de l'industrie, tissu industriel désarticulé dominé par de grands groupes

pressurant leurs sous-traitants et difficulté des PME à avoir accès au crédit bancaire.

*Préférence nationale
pour les dividendes*

On ne voit pas comment une baisse du coût du travail pourrait être la réponse adéquate à ces problèmes. Il faut y ajouter la « préférence française » pour les dividendes. La baisse des cotisations sociales a eu comme principale contrepartie l'augmentation de la part des dividendes nets versés dans la valeur ajoutée. Les seules entreprises du CAC 40 ont versé 43 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2013, en dividende et en rachat d'actions, montant en hausse de 4 % par rapport à 2012 et les revenus distribués par les sociétés non financières sont à leur niveau le plus haut depuis la Seconde Guerre mondiale.

Dans le même temps, l'investissement des entreprises a stagné. Cette baisse de cotisations sociales permettra-t-elle de créer des emplois supplémentaires ? Le bilan des exonérations passées laisse sceptique. Il diffère suivant les hypothèses retenues, les méthodes employées... et le parti pris idéologique des auteurs. Voici ce qu'en disait la Cour des comptes en 2009 : « La Cour avait relevé que les nombreux dispositifs d'allègements des charges

ET DÉNI DE DÉMOCRATIE, BIEN RODÉ !

sociales étaient insuffisamment évalués en dépit de la charge financière croissante qu'ils représentaient pour les finances publiques (27,8 milliards d'euros en 2007, soit 1,5 % du PIB). S'agissant des allègements généraux sur les bas salaires, leur efficacité sur l'emploi était trop incertaine pour ne pas amener à reconsidérer leur ampleur, voire leur pérennité. »

Mais surtout, comme le faisait remarquer à juste titre le président de la CGPME, pour créer des emplois « encore faut-il que les carnets de commande se remplissent ». Car ce qui incite les employeurs à embaucher, c'est d'avoir une demande assurée pour leurs produits. Et c'est là que la baisse massive des dépenses publiques prévue pour financer ce pacte aura un effet délétère.

Le Pacte, machine de l'Union européenne à détruire l'emploi

Alors que l'investissement des entreprises est au plus bas et que les revenus des ménages stagnent ou régressent, ces mesures auront un effet récessif qui aggravera davantage la situation économique. Non seulement ce pacte ne créera pas d'emplois, mais il risque d'en détruire. Pis, tous les pays européens sont aujourd'hui en train de mettre en œuvre des

orientations similaires. Il s'agit en théorie de favoriser les exportations. Mais l'essentiel des relations commerciales des pays de l'Union européenne a lieu à l'intérieur de l'Union. Les clients des uns sont les fournisseurs des autres et les déficits des uns font les excédents commerciaux des autres. Vouloir, dans cette situation, que tous les pays copient le modèle allemand et se transforment en exportateurs est impossible. La contraction de la demande interne dans tous les pays, produite par la réduction des coûts salariaux et les coupes dans les dépenses publiques, pèse sur le commerce extérieur de tous. La baisse de la demande interne dans la zone euro est en train d'ouvrir la porte à la déflation.

Les exportations hors zone euro permettront-elles de se substituer à une demande interne défaillante et relancer ainsi l'activité économique et l'emploi ? On peut en douter. Outre que, au vu de ses caractéristiques, l'industrie française est particulièrement sensible aux évolutions du taux de change de l'euro, la demande dans les pays émergents tend à stagner et n'est de toute façon pas assez forte pour entraîner par elle-même une croissance dynamique en Europe. Au-delà même de savoir si l'objectif de toujours plus de croissance est souhaitable alors que nous connaissons une crise écologique majeure, une telle stratégie

s'avère totalement illusoire. Économiquement absurde, ce pacte sera socialement destructeur. Avec les coupes massives dans les dépenses publiques prévues pour le financer, le démantèlement des services publics et de la protection sociale va se poursuivre. Le financement des collectivités locales, qui jouent un rôle prépondérant en matière d'investissements publics et d'aides sociales, en sera impacté. Ces coupes aggraveront ainsi le délitement des liens sociaux et la paupérisation en cours. La course à la compétitivité est une course sans fin où il n'y a pas de gagnants et où les seuls perdants sont les populations.

La négation de la démocratie est un principe libéral

DU HAUT DU LIBÉRALISME, LA VOIX DU PEUPLE N'EST QU'UN MURMURE À PEINE AUDIBLE. EN CE SENS, LE LIBÉRALISME EST UNE PURE MACHINE À RÉACTION, À REBROUSSE-TEMPS, POUR REVENIR AVANT LA RÉVOLUTION ! En répondant à la sanction des municipales par la promotion d'un homme d'ordre à l'engagement politique incertain, Hollande confirme le peu d'estime qu'il porte au suffrage universel. La preuve en a été administrée depuis deux ans par sa rupture avec l'électorat qui

➔ L'avait choisi et son ralliement instantané à la politique de son prédécesseur. La lutte contre la Finance, son ennemie d'un soir électoral au Bourget, s'est transformée en service exclusif de la dette envers les banques par le détournement de la totalité du PIB. Hollande confirme le caractère corrosif du libéralisme pour la démocratie. La démocratie est dépossédée, elle entre dans l'ère d'une nouvelle instabilité. Il en va de même pour la démocratie sociale.

Les relations sociales sont cadencées par une Troïka d'initiés qui fait la loi

Démocratie sociale ? La voix des salariés ne compte pas. Une Troïka parle à leur place, et les accords qu'elle concocte deviennent lois. Ainsi est vitrifiée la démocratie sociale. Il ne s'agit nullement d'accords minoritaires, comme ceux passés entre l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), la CFTC et FO pendant les années Gautier-Sauvagnac, qui présidait la branche maîtresse du Medef. L'entente contre la CGT et la CFDT unies usait et abusait de ces traités sociaux sciemment soumis à la signature de syndicats minoritaires, dont la seule vertu était qu'elle fût petite face aux avances de la caisse noire de l'UIMM. Cette fois, la méthode a pris de la hauteur idéologique.

En 2011 puis en 2013, des accords programmatiques ont été scellés entre trois composantes du patronat, Medef, CGPME et UPA, et trois confédérations syndicales,

CFDT, CFTC et CGC. La négation de la crise du système capitaliste fournit le socle à cette alliance de fond, qui va présider aux destinées sociales du pays en dehors de toute soumission à la démocratie. Puisqu'ils sont d'accord sur le principe premier, la compétitivité est la mère des batailles, alors toutes les mesures sociales doivent s'aligner sur ce dogme-là. Notons au passage qu'une fusion idéologique permet à ses protagonistes de demeurer soudés par-delà l'étiquette affichée du gouvernement en place, « gauche » ou « droite ». La Troïka est un groupement mercenaire à usage de qui veut bien l'utiliser.

Troïka ? Il faut un troisième larçon. Hollande ne se prive pas d'entrer dans le trio. Dès le début de sa présidence, il convoque une ainsi nommée « conférence sociale » comme on monte un spectacle. Décors, faux nez et trompe-l'œil. Les accords nationaux interprofessionnels (ANI), déjà prêts, apparaissent soudain pour ce qu'ils sont : des traités unilatéraux de désarmement, qui précisent bien que le seul camp du travail procède audit désarmement. Ainsi du très détesté ANI dit de flexisécurité, qui brûle une bonne part du Code du travail, surtout les articles concernant la protection des salariés. Né sous les auspices d'un chômage de masse et de licenciements quotidiens, l'ANI va encourager les employeurs à se débarrasser à bas prix des employés.

Les salariés ont-ils été consultés ? La Troïka ressemble à un putsch social permanent. Lequel est rendu possible par une situation sociale hésitante et un chômage de masse entretenu par le patronat comme l'arme dissuasive à sa seule disposition.

La Troïka est un club fermé : il n'y a pas de place pour une deuxième CFDT

Le pari de la CFDT repose sur sa mutation. De syndicalisme de mobilisation, elle se transforme en lobby social dans les institutions, tant nationales qu'européennes. Ainsi apparaît la transcription organisationnelle de l'adhésion à l'effort de guerre sociale du patronat. La négation de la crise du capitalisme transforme le corps de la CFDT en une structure hyper centralisée, dont la base est facultative et dont le sommet est ministériel. Là, dans les ministères, la CFDT n'a pas voix au chapitre comme confédération syndicale, elle occupe le strapontin post-syndical de l'esprit qui toujours dit oui.

Son sort de cette façon est lié aux réussites des politiques d'austérité. Gauche ou droite, comme la police, le pouvoir a toujours besoin d'une caution syndicale, qu'il nomme opportunément « partenaire social ». Partenaire, pas adversaire, ce simulacre de paritarisme émancipe l'appareil confédéral de toute contrainte de la base. Il émet des avis sitôt intégrés comme habillage des mesures de détricotage des positions ouvrières. Un personnel de fonctionnaires syndicaux gère l'édifice, le temps d'une espèce de service social obligatoire, exécuté quelques années, le temps de faire valoir leur mérite au moment de leur passage dans les directions d'entreprise.

Outre qu'elle oblige à reconsidérer la pratique de l'unité, cette CFDT-là, qui tiendra congrès en



juin de cette année, ne souffre pas de clone ou d'imitation. Elle prend tout l'espace institutionnel disponible à l'heure de la négociation de la « négociation ». Hier encore, le système économique considérait comme du domaine de la bonne gestion une certaine redistribution des gains de productivité. Sa rapacité cachée est revendiquée, car le moindre centime est désormais aspiré par les rentiers, les actionnaires et les financiers.

C'est que la crise vraiment existe, et que les détenteurs de capitaux ne laissent pas traîner le moindre centime pour lubrifier des relations sociales aujourd'hui niées. Une CFDT suffit pour cautionner leurs turpitudes.

Le mythe du « parti de l'entreprise » et la réalité d'un gouvernement privé

L'idéal du libéralisme s'étale sans fard : le gouvernement politique est une charge inutile, un frein au rythme des affaires, qui exige un tempo d'enfer. D'où la machine à détruire les outils du suffrage universel et les modes d'expression du salariat. Au chapitre, la fin des élections des conseillers prud'homaux, la fin des conseillers départementaux, la fin de l'existence d'une région sur deux, la concentration des communes. À la mécanique propre à la Ve République, où seule compte l'élection du président, se greffe une logique libérale pure, suite logique de l'offensive contre la démocratie.

Le système de la Troïka Medef-

CFDT-gouvernement procède de la même orientation. La représentativité encadrée par la loi varie d'une législation à une autre. Derrière, la conquête de la classe ouvrière, celle de sa représentation à tous les niveaux sociaux et politiques possibles, est remise en cause.

Toutes les lois, tous les décrets de quelque importance depuis 2002 s'appuient sur un principe simple, martelé par le Conseil constitutionnel. Il stipule que le droit de propriété de la Déclaration des droits de l'homme ne peut s'interpréter que comme la liberté d'entreprendre, celle des propriétaires des capitaux. Donc, toute législation sociale qui viendrait contredire le pouvoir du propriétaire est déclarée non constitutionnelle. Les seuls ANI de la Troïka trouvent grâce aux yeux du Conseil constitutionnel car ils sont taillés pour renforcer le droit du plus fort.

Ce qu'il y a derrière le « parti de l'entreprise » ? La privatisation du gouvernement. Le gouvernement et la Troïka rapprochent l'exécutif d'une reddition définitive devant les acteurs majeurs du capitalisme. Habités à sauter par-dessus les droits nationaux pour leurs décisions transnationales, ces groupes plus forts que les États estiment qu'il est temps de joindre la pratique au fait réel : le pouvoir est dans les états-majors des banques et des groupes industriels. Le dénigrement de la démocratie parlementaire, même courbée devant leurs exigences, doit finir par un pouvoir politique réduit à une institution marginale et purement formelle. C'est en fait ce qui se passe dans l'Union européenne et qui peut s'accroître avec l'adoption du Traité transatlantique.

Le libéralisme a son vide-ordures : l'extrême droite

La résurgence d'une extrême droite qui n'avait jamais disparu est provoquée par le négationnisme libéral. La crise économique nie tout avenir, si ce n'est la plongée en eaux profondes dans la régression sociale. Les modes de vie locaux et régionaux sont mis en cause par l'ensauvagement des territoires livrés à la destruction industrielle et la disparition des services publics.

Cette subversion de l'équilibre républicain constitue un cadeau royal à une extrême droite par nature hostile à la notion même de république. Ne lui reste plus qu'à se profiler comme défenseur des traditions locales, régionales et nationales pour capter la désespérance. Et la retourner en mouvement nationaliste contre l'étranger.

C'est pourquoi les propriétaires de capitaux financent sans barguigner une extrême droite qui leur sert d'entreprise de diversion.

L'opération en cours profite d'un vide, celui des réponses visant à résoudre la crise du capitalisme à l'avantage du peuple, du salariat, du camp du Travail. L'extrême droite prolifère sur le terrain favorable des attermoissements des forces qui rejettent le libéralisme. Toutes les limites de la dénonciation sont désormais atteintes. Dénoncer les méfaits du libéralisme est totalement insuffisant. À la désespérance répandue à grande échelle doit répondre une espérance d'un avenir désempoigné. ▲

L'alternative à Briser la dictature de la

L'ALTERNATIVE VERS LAQUELLE NOUS A POUSSÉS LE LIBÉRALISME PEUT SE RÉSUMER DE LA MANIÈRE SUIVANTE : Ou bien les salariés, actifs, chômeurs et retraités empruntent le chemin de la servitude à l'égard de la finance, qui contrôle la dette de l'État et des particuliers. Alors un nombre croissant d'individus va connaître la faillite personnelle, par le chômage, la précarité, le déclassement social. Ou bien, collectivement, le mouvement social et sa représentation politique et syndicale prennent le contrôle des banques qui ponctionnent tout le PIB, délivrent la collectivité de la dette illégitime à leur égard en l'annulant et utilisent les richesses produites pour les besoins et l'investissement correspondant.

Depuis quatre ans, les grandes banques européennes, au premier chef les banques françaises et allemandes, ont convaincu l'Union européenne et la BCE que le risque de défaut de paiement de la dette publique de la Grèce mettait leur bilan en danger. Elles ont demandé à être mises à l'abri des conséquences de leur gestion. Les grandes banques européennes ont été fortement aidées à l'automne 2008 au moment où la faillite de la banque Lehman

Brothers à New York a porté la crise financière à son paroxysme. Depuis leur sauvetage, elles n'ont pas épuré tous les actifs toxiques de leurs comptes. Elles ont pourtant continué à faire des placements à haut risque. Chez certaines, le moindre défaut de paiement signifierait la faillite.

Un plan de sauvetage a été monté à l'échelle européenne depuis quatre ans, avec un volet financier et un volet d'austérité budgétaire drastique et de privatisation accélérée : fortes baisses des dépenses sociales ; diminution des traitements des fonctionnaires et réduction de leur nombre ; nouvelles atteintes aux systèmes des retraites, que ceux-ci soient par capitalisation ou par répartition. Les premiers pays, tels la Grèce et le Portugal, à les avoir appliquées ont été pris dans une spirale infernale dont les couches populaires et les jeunes sont les victimes immédiates.

Elles concernent de mois en mois un nombre plus important de pays en Europe occidentale et méditerranéenne, après avoir ravagé les pays baltiques et balkaniques. C'est aux travailleurs, à la jeunesse et aux couches populaires les plus vulnérables qu'on impose le coût du sauvetage du système financier européen et partant, du système mondial.

Alors, faut-il continuer à sauver les banques ?

A-t-on besoin des banques dans leur forme actuelle ?

1. L'injonction d'« honorer la dette » comme celle d'aider les banques repose sur l'idée que des sommes représentant le fruit d'une épargne patiemment amassée par un dur labeur auraient été prêtées. « *La plupart des économistes, écrit un spécialiste du crédit travaillant aux États-Unis, pensent que les banques sont de simples intermédiaires entre les déposants et les emprunteurs. Une autre façon d'exprimer cette croyance largement partagée est de dire que les banques collectent l'épargne et financent l'investissement. De là, il n'y a qu'un petit pas pour conclure qu'un montant donné d'épargne doit s'être constitué avant qu'un investissement puisse se faire.* ».

2. La réalité est tout autre. Les banques prêtent sans commune mesure avec le montant des dépôts et de la petite épargne qui leur est confiée. Elles n'ont jamais été de simples intermédiaires. Depuis leur transformation en groupes financiers diversifiés aux opérations transnationales, elles le sont moins que jamais. Les profits bancaires proviennent de leurs opérations de création de crédit. Leur source se trouve dans le flux de richesse (valeur et plus – valeur) venant des activités de production.



L'austérité ? dette financière !

Le chemin emprunté différera selon l'emprunteur.

Dans le cas d'un État, il passe par l'impôt et le service des intérêts de la dette publique. Dans celui d'une entreprise, il s'agit d'une fraction du profit. Dans le cas de particuliers et de ménages, c'est une partie de leur salaire ou de leur retraite qui est absorbée par les intérêts qu'ils paient sur leurs crédits hypothécaires ou leurs cartes de crédit. Plus une banque prête, plus ses profits sont élevés.

3. Au cours des deux dernières décennies, elles ont conçu les moyens qui ont semblé leur permettre de le faire. Les « innovations financières » ont donné naissance à un réseau très dense de transactions interbancaires. C'est à partir de ces « innovations » que les banques ont pu actionner ce qui est nommé « l'effet de levier », c'est-à-dire un ratio de prêts à leurs capitaux propres et encaisses disponibles, dont la hauteur (jusqu'à plus de 30 %) les met en permanence en situation de grande fragilité. Elles le savent, mais elles comptent sur les gouvernements pour leur assurer, en toutes circonstances et quel qu'en soit le coût social, un filet de sécurité et en cas extrême la socialisation de leurs pertes.

En janvier 2011, le FMI estimait déjà que l'une des grandes incertitudes de la situation écono-

mique mondiale tenait à ce qu'en Europe « *l'interaction entre les risques souverain et bancaire s'intensifie* ». Et de souligner pour ce qui est des banques européennes : « *Certaines banques ont toujours un ratio d'effet de levier trop important, ont des capitaux propres insuffisants, compte tenu de l'incertitude sur la qualité de leurs actifs. Ces faibles niveaux de fonds propres rendent certaines banques allemandes, ainsi que les caisses d'épargne italiennes, portugaises et espagnoles en difficulté, vulnérables à de nouveaux chocs.* »

4. Le rôle des banques est de fournir du crédit commercial (l'escompte des effets commerciaux à très court terme) et des prêts à plus long terme aux entreprises pour leurs investissements. Ce rôle est indispensable au fonctionnement du capitalisme. Il le serait aussi pour toute forme d'organisation économique fondée sur des modalités décentralisées de propriété sociale des moyens de production supposant le recours à l'échange.

Le bilan de trois décennies de libéralisation financière et de quatre années de crise pose, en tout état de cause, la question de l'utilité économique et sociale des banques dans leur forme actuelle. Devenues des conglomérats financiers, les banques ont-elles droit au soutien des gouvernements

et des contribuables chaque fois que leurs bilans sont menacés du fait de leurs propres décisions de gestion ? Beaucoup de gens commencent à en douter. Non pas détruire les banques, mais les saisir afin qu'elles puissent remplir les fonctions essentielles qui sont en principe les leurs.

Pour frapper les dettes publiques d'illégitimité

5. La notion de dette odieuse a été appliquée depuis les années 1980 à la dette des pays du tiers-monde. Son application possible au cas de la dette de la Grèce a été discutée. Les dettes odieuses sont « *celles qui ont été contractées contre les intérêts des populations d'un État, sans leur consentement et en toute connaissance de cause du côté des créanciers.* » Cette définition s'applique parfaitement à la dette spécifique qui pèse en France même sur des municipalités, des conseils régionaux et même certains hôpitaux, dont les élus ou les directeurs viennent de se constituer en association pour mener des actions judiciaires collectives contre les banques.

Ils ont été incités par celles-ci à acheter des « produits structurés », censés faciliter par leur rendement élevé le financement de projets d'investissement lourds dans un contexte de transfert de dépenses par l'État vers les régions. ➔

→ Ces titres financiers opaques, devenus des « actifs toxiques » avec la crise de l'automne 2008, grèvent les budgets. Le fait qu'ils aient été achetés illustre bien entendu le fait que le fétichisme de l'argent n'est pas le propre des seuls traders, puisqu'il emporte le jugement des élus et des administrateurs locaux. Mais les banques savaient parfaitement les risques qu'elles leur faisaient prendre, le jeu de casino dans lequel elles les faisaient entrer. Le supplément d'endettement contracté par les municipalités du fait de l'achat de titres pourris, relève des « dettes odieuses ».

6. La notion plus large de dette illégitime paraît correspondre de plus près à la dette des pays capitalistes avancés, notamment ceux d'Europe. Les facteurs qui sont mis en avant le plus fréquemment concernent les conditions qui ont conduit un pays à accumuler une dette élevée et à se mettre dans les mains des marchés financiers. Ici, l'illégitimité trouve sa source dans trois mécanismes : des dépenses élevées ayant le caractère de cadeaux faits au capital ; un niveau bas de la fiscalité directe (impôts sur le revenu, le capital et le profit des entreprises) et sa très faible progressivité ; une évasion fiscale importante. On retrouve ces trois facteurs aussi bien dans le cas de la Grèce que de la France, de même bien entendu que dans celui de tous les pays attaqués aujourd'hui par les fonds spéculatifs et les banques.

7. Mais l'illégitimité repose aussi sur la nature des opérations des « prêts » qu'il faut « honorer », pour lesquels il faut payer des intérêts élevés et assurer le remboursement. L'injonction de payer la dette repose, il faut le répéter, implicitement sur cette idée que des sommes, fruit d'une épargne patiemment amassée par un dur labeur, auraient été prêtées. Cela est peut-être le cas de l'épargne des ménages ou des fonds des systèmes de retraite par capitalisation.

Ce n'est pas celui des banques ou des hedge funds. Lorsque ceux-ci « prêtent aux États » en achetant les bons du Trésor mis en adjudication par les ministères des Finances, il s'agit de sommes fictives dont la mise à disposition repose sur le réseau de relations et de transactions interbancaires. Le transfert de richesse, celle qui naît du travail, a lieu dans l'autre sens.

L'audit de la dette publique et son annulation

Il faut réaffirmer la nécessité de l'audit de la dette comme étape vers son annulation. L'audit a pour but d'identifier les facteurs qui permettent de caractériser la dette comme illégitime, ainsi que ceux qui justifient ou même qui exigent néanmoins le remboursement d'une fraction de la dette à certains créanciers.

Il y a un seul pays où un comité national a été créé permettant à des comités locaux de se former : il s'agit de la Grèce où s'est mis en place le Comité grec contre la

dette. Voici comment il définit ses objectifs : « *Le premier objectif d'un audit est de clarifier le passé (...). Un audit de la dette publique n'a rien à voir avec sa caricature qui le réduit à une simple vérification de chiffres faite par des comptables routiniers. (...) Ce besoin permanent de transparence dans les affaires publiques acquiert à l'époque du néolibéralisme le plus sauvage et de la corruption débridée – sans précédent dans l'histoire mondiale – une énorme importance supplémentaire. Il se transforme en un besoin social et politique tout à fait vital.*

8. *L'audit de la dette publique acquiert une dynamique socialement salutaire et politiquement presque subversive. (Son) utilité ne peut pas se résumer uniquement à la défense de la transparence et de la démocratisation de la société. Elle va beaucoup plus loin, puisqu'elle ouvre la voie à des processus qui pourraient s'avérer extrêmement dangereux pour le pouvoir établi et potentiellement libérateurs pour l'écrasante majorité des citoyens ! En effet, en exigeant d'ouvrir et d'auditer les livres de la dette publique, et encore mieux en ouvrant et en auditant ces livres, le mouvement de l'audit citoyen ose « l'impensable » : il pénètre dans la zone interdite, dans le saint des saints du système capitaliste, là où, par définition, n'est toléré aucun intrus ! »*

Ainsi comprise, la revendication de l'audit de la dette et surtout son début de mise en œuvre par

la création de comités, en tant qu'instances populaires où les preuves de l'illégitimité seraient réunies et débattues, constitueraient un formidable outil de « re-démocratisation ».

L'annulation des dettes publiques ne peut évidemment pas être une mesure isolée. Ici, on portera d'abord l'accent, très brièvement, sur deux aspects. Le premier est l'appropriation sociale des banques et leur reconfiguration de façon à restaurer leurs fonctions essentielles de création des formes déterminées et limitées de crédit et à les mettre au seul service de l'économie. Le second est la reconfiguration de la fiscalité, qui doit cesser de peser lourdement sur les salariés et les couches populaires. Tout aussi important est l'utilisation qui est faite de l'impôt, qu'il soit perçu nationalement ou localement. Le contrôle démocratique de l'usage de l'impôt est devenu purement formel.

9. En France, mais aussi dans toute l'Europe, les salariés sont confrontés aux questions cruciales de l'emploi et de la précarité. Leur solution passe par le contrôle social de l'investissement. Il ne peut pas continuer à dépendre des stratégies de maximisation des profits des grandes entreprises. La satisfaction de besoins sociaux pressants a pour contexte la crise écologique de l'agriculture.

Le financement en serait assuré par l'impôt et le crédit bancaire

contrôlé. La « sobriété énergétique » et la dé-marchandisation en seraient les compléments. La libéralisation des échanges, dont le coût écologique est immense, est un socle du capitalisme financiarisé. Le contrôle social de l'investissement permettrait la relocalisation de nombreuses activités et un raccourcissement des chaînes d'approvisionnement, de production et de commercialisation.

L'annulation des dettes dans les pays où les peuples se mobiliseraient pour l'imposer créerait ainsi les conditions d'une vraie « sortie de crise ».

L'enjeu est de saisir l'occasion pour le faire naître. La solution progressiste n'est pas la sortie de l'euro. Elle est d'aider à la convergence des luttes sociales et politiques menées aujourd'hui de façon dispersée vers un objectif de contrôle social démocratique commun de leurs moyens de production et d'échange, donc aussi de l'euro. « Saisir les banques » ! Oui, dans tous les pays où le mouvement social en aura la force ; oui, en incluant la BCE dans leur nombre.

10. L'annulation des dettes publiques européennes doit s'accompagner, bien entendu, de l'annulation de la dette de pays du Sud détenue par les banques et les fonds de placements européens. Pour les peuples des pays européens, cette campagne est un passage obligé et aussi un tremplin. Passage obligé, parce qu'au-

cune politique tant soit peu progressiste au plan social comme au plan écologique ne peut être menée ni aucun grand investissement fait tant que la saignée du service des intérêts continue. Tremplin, parce que toute victoire arrachée sur ce terrain constituerait un véritable séisme pour le capitalisme mondial. L'annulation des dettes modifierait profondément les rapports de forces politiques entre le travail et le capital. Elle libérerait les esprits sur « l'ampleur du possible ». Lorsqu'une occasion comme celle-ci se présente, ne faut-il pas s'en saisir ? ▲

*« Le futur
ne viendra
pas tout seul
Si nous ne
passons pas
aux actes... »*

*Vladimir Maïakovski
« Écoutez, si on allume les
étoiles... »*

Le réformisme assumé mais contesté de la CFDT

Dans un peu plus d'un mois, la deuxième confédération française tiendra son congrès, cinquante ans après sa refondation.

La CFDT, deuxième organisation syndicale française, va tenir son congrès à Marseille début juin. Celui-ci survient dans une étape nouvelle pour le syndicalisme et dans un environnement politique changé. L'élimination de Nicolas Sarkozy en 2012, comme la victoire de la gauche lors des législatives qui ont suivi, ont, en effet, modifié le paysage politique et les relations du mouvement syndical avec le pouvoir. Si la CGT avait appelé à battre Nicolas Sarkozy, notamment à cause de sa violente politique antisociale, la CFDT, elle, n'avait pas pris position. Ce qui n'empêche pas qu'elle veuille jouer aujourd'hui un rôle de syndicat officiel – au moins idéologique – auprès du nouveau pouvoir.

Mais les choses ne peuvent en rester à ce constat succinct. La poli-

tique suivie depuis deux ans par le président Hollande et mise en œuvre par le gouvernement Ayrault se situe dans la même lignée que celle des gouvernants précédents : discours omniprésents sur l'entreprise, la productivité, l'austérité et atteintes continues aux droits sociaux – comme aux fondements de la politique de Sécurité sociale. Ce comportement, loin des espérances de ceux qui avaient voté contre Nicolas Sarkozy pour ouvrir une perspective de changement, s'est retourné, de fait, contre l'ensemble de la gauche lors des municipales et a conduit à la nomination d'un nouveau Premier ministre, Manuel Valls, dont on sait que les orientations politiques ne vont pas dans le sens – pour aller vite – du progrès social. C'est dans ce contexte, marqué aussi par des initiatives

syndicales communes avec la CGT, que va s'ouvrir le congrès de la CFDT, le premier de l'ère Berger. Reste à savoir comment les relations entre les confédérations syndicales vont évoluer.

La CFDT compte dans le paysage syndical français, non seulement par la taille de l'organisation mais aussi par le rôle qu'elle a joué dans l'histoire du syndicalisme français et européen et aussi mondial, notamment dans la CMT (1).

La CFDT n'est pas simplement née un beau matin de 1964. Elle est issue (par une scission majoritaire) de l'ancienne CFTC – dont une partie a alors refusé le choix majoritaire en maintenant la confédération d'origine – elle-même née en 1919 par la volonté de l'Eglise de ne pas laisser le syndicalisme entre les mains des syndicalistes révolutionnaires et des

CHRONOLOGIE RAPIDE

Novembre 1919 : création de la CFTC par opposition à la CGT.

1945 : après la Seconde Guerre mondiale, la CFTC, qui était membre de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), devient membre de la FSM, qui regroupe alors toutes les centrales syndicales. Une scission interviendra dès le début de la guerre froide et la CFTC reste membre de la CISC (qui deviendra plus tard la CMT).

1947 : la CFTC rejette le cumul des mandats politiques et syndicaux. Elle affirme dans ses statuts se référer aux « principes de la morale sociale chrétienne ».

1954-62 : au fur et à mesure du déroulement de la guerre d'Algérie, la CFTC participera aux actions pour la paix en Algérie.

1964 : transformation de la CFTC en CFDT (Eugène Descamps est élu secrétaire général). Les minoritaires maintiennent le sigle CFTC.

1968 : la CFDT oscille entre radicalisme politique et appui à la formation d'un gouvernement de la deuxième gauche. Réflexions sur l'autogestion. Aujourd'hui, la CFDT ramène ses recherches de l'époque à cette formule : « La gestion et l'organisation de l'entreprise doivent revenir aux travailleurs afin qu'ils puissent intervenir sur leurs conditions de travail. » Ce qui est bien loin de ce qu'était la revendication autogestionnaire de pouvoir décider et gérer l'entreprise à la place des patrons et des actionnaires. Cela exclut même tout débat sur la propriété des moyens de production.

anarcho-syndicalistes. La CFTC s'appuiera sur la doctrine sociale de l'Eglise en voulant promouvoir la « paix sociale », par opposition à « la guerre de classes ».

Par-delà les vicissitudes de l'histoire, la CFTC est dissoute, comme l'ensemble des organisations syndicales, par le régime de Vichy. Nombre de ses militants intègrent la Résistance. Elle sera ainsi partie prenante du CNR, sous la houlette de Gaston Teysier.

En 1964, l'aile gauche de la centrale (baptisée Reconstruction), qui se bat pour la déconfessionnalisation de la CFTC, devient majoritaire et la centrale chrétienne prend le nom de CFDT qui, quelques années plus tard, affirmera mener son action dans le cadre de la lutte des classes et se prononcera même pour le socialisme. C'est d'ailleurs sous l'impulsion d'Eugène Descamps qu'elle se rapprochera de la CGT, ce qui aboutira à la signature du pacte d'unité et d'action en 1966. C'est dans ce moment, où se forge par ailleurs la dynamique autour de la signature d'un programme commun de gouvernement de la gauche, que la CFDT se rapproche des courants socialistes, notamment du futur PS et du PSU. C'est

la grande époque du « socialisme autogestionnaire ». Le pacte CGT-CFDT n'est pas pour rien dans les grandes mobilisations de 1967 contre les décrets du gouvernement Pompidou (présidence du général de Gaulle) attaquant la Sécurité sociale. (A ce propos on ne peut être qu'inquiet, compte tenu de l'expérience historique des intentions du gouvernement actuel de gouverner par décrets sur les questions sociales.) C'est cette vaste mobilisation de 1967 qui porta en germe les éléments de l'explosion ouvrière de mai-juin 1968, même si là les divergences d'analyses entre la CGT et la CFDT furent nombreuses.

Mais cette volonté d'apparaître à gauche, en dehors des traditions de la CGT, cède vite le pas. Et cela dès le milieu des années 70. Si 1968 montra des velléités révolutionnaires au sein de la CFDT, elles furent vite masquées, notamment par le rassemblement du stade Charléty à Paris où une partie du mouvement syndical tenta de peser en faveur de la constitution d'un gouvernement de la deuxième gauche, en écartant à la fois le PCF (qui réalisa encore 18 % des voix aux élections de juin 68) et la CGT.

C'est en 1988, début du deu-

xième septennat de François Mitterrand, qu'à son congrès de Strasbourg, la CFDT décida de ne plus se revendiquer du socialisme. Nicolas Delfaud note (2) : « En amenant les travailleurs à autolimiter leurs revendications, la CFDT aurait en effet, selon la vieille garde, abandonné la critique et l'affrontement avec le capitalisme. En affirmant que le syndicalisme n'est ni de droite ni de gauche, le secrétaire général Edmond Maire ouvre la voie à un régime de négociations accrues avec le patronat, mais aussi avec un éventuel gouvernement de droite. Comme dans un cas d'école, les instances dirigeantes, par la voix de Nicole Notat, apportent fin 1995 un "soutien critique" au plan Juppé, malgré les mobilisations amples qu'il déclenche dans la société française. Elles consacrent ainsi l'avènement, par opposition au syndicalisme contestataire, du "syndicalisme de proposition". »

Après 1968, la CFDT abandonne peu à peu toute référence au socialisme et à l'autogestion, allant jusqu'à affirmer en 1992 que le marché est le cadre indépassable du syndicalisme. En prenant toujours appui sur le livre de Nicolas Delfaud on peut noter que

1971 : Edmond Maire est élu secrétaire général.

1974 : la CFDT, qui s'est prononcée pour la construction de l'Europe, intègre la CES.

1979 : recentrage idéologique et pratique de la centrale.

1981 : la CFDT appelle à voter François Mitterrand à la présidentielle et pour les socialistes aux législatives.

1988 : Jean Kaspar, secrétaire général.

1992 : élection de Nicole Notat. La CFDT privilégie la négociation.

2002 : élection de François Chérèque.

2003 : conflit des retraites. La CFDT approuve le projet du gouvernement de droite.

2006 : avec les autres organisations syndicales, la CFDT s'oppose au CPE.

2009 : la CFDT signe l'accord assurance-chômage.

2012 : Laurent Berger élu secrétaire général.

11 janvier 2013 : la CFDT signe l'ANI sur la « sécurisation de l'emploi », dont elle est l'initiatrice avec le Medef.

18 avril 2013 : la CFDT refuse une manifestation unitaire pour le 1er Mai en affirmant, par la voix de Laurent Berger, qu'elle ne pratique pas « tout à fait le même type de syndicalisme » que la CGT.

→ la centrale d'origine chrétienne parle de sortir de la « surpolitisation » (1978), surtout affirme que la revendication salariale doit être mesurée pour des raisons économiques d'intérêt général (1982), que la grève doit être rare (1985), que le chef d'entreprise remplit une fonction stratégique légitime (1986) – on est là bien loin du socialisme autogestionnaire de l'après-mai 68 et de la lutte des Lip en 1973. En 1988, le socialisme ne fait plus partie du projet syndical et, en 1992, la CFDT affirme que le marché est le cadre réformable mais indépassable du syndicalisme. On peut ajouter que dans ses textes de présentation la CFDT ne mentionne pas la nécessité d'en finir avec l'exploitation. Elle parle de « l'entraide pour défendre les droits de tous, au-delà des corporations ». Elle ajoute : « Le respect de la dignité et de la liberté s'impose dans l'entreprise et au sein de la société afin que chacun puisse satisfaire ses besoins matériels et intellectuels dans sa vie personnelle et professionnelle. » Il n'est plus question de défendre les revendications des salariés (cf. site de la CFDT Essonne).

Le recentrage de la confédération semble bien découler d'une analyse de la crise. A partir du moment où le marché – et donc le capitalisme – est considéré comme indépassable, la nature de la crise du capitalisme et son analyse ont des répercussions sur la ligne syndicale.

Si on considère qu'il y a crise du système – mais surtout qu'on ne peut sortir de celui-ci – a recherche de l'efficacité sera d'atténuer les effets de la crise mais surtout de se couler institutionnellement dans le système pour en devenir un des cogérants.

Les évolutions de la CFDT amènent régulièrement à des pertes

d'adhérents (des fédérations, des régions) dont beaucoup ont rejoint la CGT (d'autres ayant créé Sud plus tôt) ou d'autres organisations syndicales.

Aujourd'hui, la direction de la CFDT semble avoir fait le pari que la perte d'adhérents est simplement un mauvais moment à passer, que cela renforce la CFDT, car elle permet une unité organique de la confédération sur ce qui est devenu son fondement : accompagner institutionnellement la crise et ne plus être un syndicalisme de contestation. Mais même cette unité idéologique peut entraîner des contradictions. Le rôle d'un syndicaliste étant de faire...du syndicalisme (c'est-à-dire de se battre pour l'amélioration du sort des salariés et soutenir leurs revendications) – les directives de la direction de la CFDT se heurtent à la réalité de l'action syndicale sur le terrain. On l'a vu récemment à ArcelorMittal, mais aussi à La Redoute où 18 délégués syndicaux de la CFDT ont quitté l'organisation pour protester contre la signature imposée par la confédération du protocole d'accord sur le plan social.

Alors que les délégués déclaraient ne plus vouloir « cautionner un syndicalisme régi par la pensée unique, où la démocratie et la loyauté n'ont plus leur place », le délégué central – qui a signé l'accord sous pression de la fédération et de la confédération – affirmait : « Il va falloir reconstruire une nouvelle CFDT avec des gens qui sont plus positifs. »

De même l'accord de la CFDT au Pacte de responsabilité – alors que même la CGE-CGC a récusé sa propre signature – n'est pas exempt de contradictions devant le peu d'empressement du patronat – et particulièrement du chef

du Medef, Pierre Gattaz, si tant est qu'il en ait eu un jour – à avancer des contreparties.

Laurent Berger, le jour où le bureau national de la CFDT avait voté la ratification du Pacte de responsabilité (le 13 mars dernier) tweetait : « La CFDT exige du patronat qu'il assume ses responsabilités. » Comment ? Avec quels moyens de contrôle ? Pour faire quoi ? La centrale du boulevard de Belleville est muette – et impuissante – sur ces questions. Dans cette décision de la direction de la CFDT de ratifier le Pacte on voit – là aussi – poindre des nouvelles contradictions. Quand le Bureau national précise que la CFDT sera vigilante « sur le suivi de la trajectoire de baisse des prélèvements dans le respect des engagements des entreprises via l'Observatoire tripartite » – il se laisse une porte de sortie au cas où les choses tourneraient mal. Nul ne doute que les organisations syndicales qui ont refusé – avec raison – le pacte (CGT, FO et maintenant CGE-CGC) sauront appuyer là où ça fait mal.

Rappelons que ce pacte prévoit une nouvelle baisse de charges et d'impôts de 30 milliards d'euros en faveur des entreprises (c'est-à-dire des patrons et des actionnaires) sans contreparties fixes pour le patronat en renvoyant à des discussions de branche.

La CFDT n'est plus à la croisée des chemins. Elle trace sa voie. Mais il est possible que les contradictions et la montée du mouvement social l'obligent à rebrousser chemin. ▲

Jacques Dimet

(1) La Confédération mondiale du travail a succédé en 1968 à la Confédération internationale des syndicats chrétiens. La CFDT est aujourd'hui membre de la CSI.

(2) Nicolas Delfaud, CFDT 1968/1995 De l'autogestion au syndicalisme de proposition. Presses de Sciences Po, 2009



Homage

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la disparition brutale de Nicolas Masson, notre camarade du Syndicat des Imprimeries Parisiennes. D'une humilité sans pareille il a consacré son existence à améliorer le quotidien des salariés, dont il était l'un des plus dignes représentant.

Humaniste doté d'un franc-parler qui ne laissait personne indifférent, sa générosité n'avait d'égale que la profondeur de ses convictions.

Des luttes de nos professions aux actions interprofessionnelles en passant par un soutien sans faille au peuple cubain, Nicolas mettait toutes ses forces pour que partout vive la solidarité.

« no te preocupes compañero, vivimos con tu recuerdo. »

Impac n°160 - mars/avril 2014 - CPPAP 0715 S 07535

Journal des travailleurs des industries du livre du papier et de la communication CGT Directeur de la publication : Marc PEYRADE

Equipe technico rédactionnelle : Elsa CONSEIL, Jacques DIMET, Coralie DRUELLE,

David DUGUE, Jean GERSIN, Michèle MARQUIS-PARDO, Section CGT WKF, Philippe ZIRN

Filpac CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr - 01 55 82 85 74

Imprimerie GARET, Breteuil





Vous suivre à votre rythme
La protection sociale professionnelle est une création continue

Les réformes et nouvelles modalités de départ en retraite

Ce qu'il faut retenir

- 1 Allongement de la durée de cotisation depuis 2009
- 2 Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et de l'âge du taux plein
- 3 Elargissement des dispositifs de cessation anticipée : carrières longues et travailleurs handicapés et prise en compte de la pénibilité au travail
- 4 Mesure de solidarité en faveur de l'emploi des seniors et le l'égalité hommes/femmes
- 5 Rachat de trimestres (Sécurité sociale) et de points (Agirc-Arrco)
- 6 Droit à l'information des actifs (tous régimes)
- 7 Incitation à la poursuite d'activité par la surcote
- 8 Retraite progressive relevée au niveau législatif
- 9 Surcotisation possible avec accord de l'employeur pour un temps partiel
- 10 Mise en retraite par l'employeur à 70 ans
- 11 Cumul emploi retraite : libéralisation depuis le 1^{er} janvier 2009

- RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
- ASSURANCE DE PERSONNES
- ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION
- MÉDICAL
- SERVICES AUX PROFESSIONS

Age de départ en retraite

Vous êtes né(e) en	AGE LÉGAL D'OUVERTURE DES DROITS	NOMBRE DE TRIMESTRES REQUIS	AGE DU TAUX PLEIN
1948	60 ans	160	65 ans
1949	60 ans	161	65 ans
1950	60 ans	162	65 ans
1951	60 ans et 4 mois	163	65 ans et 4 mois
1952	60 ans et 9 mois	164	65 ans et 9 mois
1953	61 ans et 2 mois	165	66 ans et 2 mois
1954	61 ans et 7 mois	165	66 ans et 7 mois
1955-1956-1957	62 ans	166	67 ans
1958-1959-1960	62 ans	167	67 ans
1961-1962-1963	62 ans	168	67 ans
1964-1965-1966	62 ans	169	67 ans
1967-1968-1969	62 ans	170	67 ans
1970-1971-1972	62 ans	171	67 ans
1973	62 ans	172	67 ans

Age à partir duquel il est possible de demander sa retraite, pleine ou minorée, en fonction du nombre de trimestres acquis.

Nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite au taux plein.

Age à partir duquel la retraite est calculée au taux plein quel que soit le nombre de trimestres acquis.



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

La protection sociale professionnelle est une création continue

www.audiens.org

Service retraite
0 800 885 604
(Prix d'un appel local)

infoactifs@audiens.org